

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 12 DÉCEMBRE 2023 – DE 20 H 01 À 21 H 49**
au 2^e étage à la Route des Monts 14

PRÉSIDENCE	Monsieur Yves PASQUIER (Le Centre)
VICE-PRÉSIDENCE	Monsieur Marc-Antoine PITTEL (UDC)
BUREAU	Monsieur Christophe BIERI (UDC) Madame Sophie MOURA (PLR) Madame Cindy MURITH (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) Monsieur Christian UNGERSBÖCK (Le Centre)
PRÉSENTS	Mesdames et Messieurs Michaël ANDREY (Le Centre) – Didier BARMETTLER (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Frédéric BLANC (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Hugues BOSSON (PLR) – Thomas BOSSON (PLR) – David BOVIGNY (PLR) – Françoise CRAUSAZ (PLR) – Marilda DA SILVA MARTINS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Ralph FROSSARD (UDC) – Amélie GAPANY (PLR) – Michel HORNER (UDC) – Stéphanie KLAUS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Dominique MAGLI (Le Centre) – Eric MAGNIN (PLR) – Pierre MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Stéphane OBERSON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Cédric PALLI (PLR) – Jacques POLLET (Le Centre) – Grégoire QUARTENOUD (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Céline RUFFIEUX-MOREL (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Joséphine ULDRY (PLR) – Jean-Pierre VALLÉLIAN (PLR).
EXCUSÉS	Romain GLASSON (PLR) – Isabelle MONNEY-SAVARY (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s).
TOTAL	28 présents – 2 excusés, soit une majorité absolue de 15.
CONSEIL COMMUNAL	Madame Catherine BEAUD – Monsieur Jean-Daniel BOSSON – Madame Sylvie BOSSON – Madame Sabine GUILLET – Monsieur Louis PITTEL.
EXCUSÉS	Madame Anne FAVRE-MORAND – Monsieur Wolfram SCHUWEY.
SECRÉTAIRE	Madame Diana SAUTEUR
RÉDACTEUR DU PV	Monsieur Gilles LIARD
HUISSIÈRE	Madame Amélie ROUILLER

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20 heures 01, Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil général du mardi 12 décembre 2023 en ces termes :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

C'est avec honneur que j'ouvre, ce soir, la séance du Conseil général.

Tout d'abord, je vous prie d'excuser l'absence des Conseillers communaux Madame Anne Favre-Morand et Monsieur Wolfram Schuwey ainsi que celles des Conseillers généraux, Madame Isabelle Monney-Savary et Monsieur Romain Glasson.

Je salue Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général. Je salue également Madame Diana Sautour, la secrétaire communale, Monsieur Gilles Liard, secrétaire désigné au procès-verbal, Monsieur Olivier Bonte, administrateur des finances, Madame Melinda Viloz, responsable technique, ainsi que Madame Amélie Rouiller, huissière. Je les remercie pour leur travail remarquable, leur formidable engagement pour notre Commune et pour leur investissement dans la préparation de cette séance.

Mes salutations vont également à nos citoyennes et citoyens, qui prennent la peine de suivre nos débats, ainsi qu'aux représentants de la presse. Je les sais gré de rendre compte du déroulement des séances de notre Conseil général.

En préambule à notre séance, je souhaiterais adresser, au nom du Conseil général, toutes mes félicitations à notre collègue, Madame Sophie Moura, pour sa récente accession au Grand Conseil. Notre Commune compte désormais trois représentants au sein du Légitif cantonal : Madame la Syndique Catherine Beaud, Monsieur Pierre Mauron et Madame Sophie Moura.

Je souhaite également la bienvenue et beaucoup de plaisir à notre nouveau membre et collègue, Monsieur Michel Horner, qui succède à Monsieur Louis Pittet au sein de notre Légitif. Monsieur Louis Pittet siège, quant à lui, désormais au sein du Conseil communal, après la démission de Monsieur Antonin Charrière. Je remercie Monsieur Pittet pour son précieux engagement au service de notre Commune.

Je formule également mes vœux de bienvenue à Madame Violaine Vuilleumier, ingénierie en génie civil et émissaire du bureau CSD Ingénieurs. Madame Vuilleumier interviendra au point 2.2.2 de notre ordre du jour : « Valorisation multimodale de la Route de la Sionge ».

Il est temps, à présent, de nous occuper des dossiers de notre Commune. A toutes et à tous, je souhaite une excellente séance.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été convoqués par courriel le 23 novembre 2023 ainsi que par lettre expédiée en prioritaire le 23 novembre 2023.

Vous avez également pu consulter la documentation sur la plateforme d'échanges du Conseil général. Je constate donc que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir et je vous ferai grâce de la lecture complète de ces derniers.

Je précise que les débats sont enregistrés, tel que le permet l'article 9 du règlement du Conseil général, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Je profite également de l'occasion pour vous demander de bien lever la main avec votre choix, lors des votes, afin d'avoir un comptage précis. De plus, lors des divers du Conseil général, le Bureau du Conseil général vous prie de transmettre toutes vos questions par écrit et de les présenter de manière concise.

Chaque groupe est représenté par une personne qui a été placée au 1^{er} rang. Deux microphones volants sont à disposition pour les interventions personnelles ou autres. Toutefois, je vous prie de patienter que le microphone vous soit donné, avant de décliner votre identité, également dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaitent déposer une résolution d'en remettre le texte au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous rappelle que le formulaire doit être remis à la secrétaire avant ou durant la séance. »

Monsieur le Président cède ensuite la parole à Madame Diana Sauteur pour l'appel nominal.

APPEL

Madame Diana Sauteur procède à l'appel nominal des membres du Légitif.

membres présents	28
membres excusés	2
majorité absolue	15

Monsieur le Président constate que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que la séance, valablement convoquée, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président présente l'ordre du jour :

« La convocation de la séance a été publiée le 24 novembre 2023 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courriel et courrier le 23 novembre 2023. Il a été préparé par le Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du 13 novembre 2023. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le site internet de la Commune, dans le bulletin communal Le Riazois et a été affiché au pilier public.

L'ordre du jour que vous avez reçu est affiché à l'écran. Il ne sera donc pas lu. »

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 octobre 2023 – approbation
2. Budgets 2024
 - 2.1. Budget de résultats – présentation
 - 2.2. Budget des investissements – présentation
 - 2.2.1. Mise en zone 30 de la Rue de Saletta – crédit complémentaire – approbation

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

2.2.2.	Valorisation multimodale de la Route de la Sionge – crédit d'engagement – approbation
2.2.3.	Remplacement des luminaires dans les bâtiments scolaires – crédit d'engagement – approbation
2.2.4.	Etude préliminaire pour la construction d'un bâtiment de sport à proximité des complexes scolaires – crédit d'étude – approbation
2.2.5.	Remplacement de la conduite d'eau dans le secteur du Chaffard – crédit d'engagement – approbation
2.3.	Budgets de résultats et des investissements – vote final
3.	Règlement communal sur le stationnement – approbation
4.	Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire – approbation
5.	Modification des statuts de l'Association de communes Mobul – approbation
6.	Divers

L'ordre du jour tel que proposé n'amène aucune question ni remarque d'ordre formel. Il est soumis au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, l'ordre du jour tel que proposé.

Monsieur le Président constate que l'ordre du jour est accepté et que la séance peut délibérer valablement et librement sur l'ensemble des points arrêtés.

1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023 – APPROBATION

Monsieur le Président relève que chaque Conseiller général a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2023. Il adresse ses remerciements Madame Diana Sauteur pour la coordination du procès-verbal et Monsieur Gilles Liard pour sa rédaction.

Ce procès-verbal n'amène aucune question ni remarque d'ordre formel. Monsieur le Président le soumet au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 octobre 2023.

Monsieur le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 octobre 2023 est accepté. Il réitère ses remerciements aux auteurs.

2.1. BUDGET DE RÉSULTATS – PRÉSENTATION

Monsieur le Président ouvre la présentation des budgets en ces termes :

« *L'entrée en matière pour le budget est acquise, conformément à l'article 85 du règlement du Conseil général.* »

Nous allons procéder à la présentation générale du budget 2024, puis examiner, chapitre après chapitre le budget de résultats. Puis, dans le sous-chapitre suivant, nous examinerons les postes en lien avec chaque investissement qui sera voté individuellement. Le Conseil général se prononcera enfin sur l'ensemble du budget 2024.

Dans l'immédiat, je passe la parole à Madame la Syndique Catherine Beaud pour un commentaire général. »

Madame la Syndique intervient de la sorte :

« *Ce budget 2024 est établi pour la troisième fois selon les nouvelles normes MCH2. Cette année, la comparaison est possible tant avec le budget 2023 qu'avec les comptes 2022.*

Le budget présenté, basé sur un coefficient d'impôt de 73%, boucle avec un total des charges de CHF 12'235'945.00 et des produits de CHF 11'762'800.00, soit un résultat négatif de CHF 473'145.00. Ce résultat tient compte de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif pour un montant de CHF 415'000.00. Le résultat avant dissolution de la réserve s'élève donc à - CHF 888'145.00.

Selon l'art. 20 de la Loi sur les finances communales, le budget du compte de résultats doit être équilibré. Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber, ce qui est le cas pour notre Commune.

Selon le bilan au 31 décembre 2022, le capital propre se montait à CHF 20'624'158.00.

Pour l'année 2024, et très certainement qu'à l'avenir cela deviendra monnaie courante, établir un budget cohérent a relevé d'un sacré travail d'équilibrisme. Principale difficulté : l'augmentation inexorable des charges liées. En contrepartie, on ne peut que déplorer que les rentrées financières ne soient, hélas, pas aussi linéaires.

En vue de l'année prochaine, les charges liées cantonales et intercommunales ont enflé de CHF 270'170.00. Ce qui correspond à une hausse de 4.21% par rapport au budget 2023. Cette hausse est toutefois partiellement atténuée par des encaissements supplémentaires au niveau de la péréquation financière cantonale pour un montant de CHF 81'000.00. Mais, et vous aurez rapidement fait le calcul, ce montant de CHF 81'000.00 ne compense de loin pas les CHF 270'170.00 supplémentaires de charges liées.

Autre charge en crescendo, les salaires du personnel communal pour lesquels une indexation de 2% a été calculée sur la base de l'échelle de salaire du Canton de Fribourg.

Compte tenu de ces conditions difficiles et imposées, chaque Conseiller communal a dû mettre les mains dans le cambouis, si vous me permettez cette expression, en budgétisant les charges courantes de son dicastère au minimum. Cet exercice a nécessité un important travail de réflexion, sur fond de priorisation. Aujourd'hui, c'est la conjugaison de tous ces efforts rendus nécessaires qui permettent de vous présenter un budget sensiblement équilibré par rapport à celui de 2023.

A l'aide de quelques tableaux et graphiques, je vais vous décrire les points principaux de ce budget 2024, dont le total des charges dépasse pour la première fois CHF 12 mio.

Nous pouvons constater que le produit des impôts est en progression de 2.25% par rapport au budget 2023.

Les revenus structurels sont constitués par tous les impôts communaux et des taxes causales. L'impôt sur le revenu pour 2024 a été adapté selon les projections données par le Service cantonal des contributions basées sur l'année 2021 et selon l'évolution du nombre de nos contribuables. Pour 2024, leur progression est de +3,09% par rapport à 2023.

Les impôts conjoncturels sont totalement aléatoires puisqu'ils englobent les impôts sur les droits de mutation, les prestations en capital et les gains immobiliers. Ils régressent de 5.96% par rapport à 2023, principalement à cause des modifications légales qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

LES PRODUITS

Ce graphique nous donne très rapidement une bonne synthèse sur la répartition de nos revenus et démontre clairement la faible marge de manœuvre dont nous disposons pour influencer nos recettes, sans modifier les taux d'imposition.

La variation de la péréquation financière, qui nous est favorable (+ CHF 81'000.00 par rapport à 2023), indique une augmentation de l'indice synthétique des besoins (ISB) de 104.82 à 105.30 et une diminution du potentiel fiscal (IPF) de 91.88 à 89.69.

LES CHARGES

Comme rappelé précédemment, les charges liées cantonales et intercommunales augmentent sensiblement par rapport au budget 2023 (+ 4.21%).

Les charges sont constituées à 56% de charges liées, sur lesquelles nous n'avons aucune emprise. Le reste des charges comprend notamment les traitements du personnel, y compris les charges sociales représentant 16%, les achats de marchandises, les frais d'entretien courant des bâtiments représentant également 16% et les amortissements (8%) sur lesquels nous avons peu de marge également. Je rappelle aussi que, par principe, les frais d'exploitation sont calculés sur la base d'un budget zéro. Cela sous-entend que les dépenses ne sont pas reportées d'année en année, mais qu'elles doivent toutes être justifiées par le conseiller communal responsable.

Les remarques principales d'ordre général ayant été données, nous allons passer sans transition au budget de résultats 2024. Le cahier du budget et le rapport du budget vous ont été adressés avec la convocation de la séance de ce soir. Ces documents étant bien détaillés, nous n'allons pas entrer dans les détails, ce soir. Seuls les chapitres amenant des remarques ou compléments d'information seront présentés par chaque membre du Conseil communal.

Nous répondrons aux éventuelles questions ou commentaires après la lecture du rapport de la commission financière. »

0. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Total des charges	CHF	1'282'650.00
Total des produits	CHF	178'050.00

Chapitre 02

Service généraux

Selon de nouvelles normes édictées dans la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) concernant les dépouillements, deux nouvelles urnes pour les votations et élections doivent être acquises. (0220.3100.00 – CHF 4'000.00).

La cotisation annuelle à l'Association des Communes fribourgeoises (ACF) augmente de CHF 7'800.00 à CHF 10'000.00 (0220.3130.03).

Chapitre 0291 Domaines – Parchets – Autres immeubles

Le captage d'eau qui dessert l'alpage de Neyruz s'appauvrit depuis quelques années, même par temps de pluie. L'année passée, pour pallier ce problème, une conduite branchée sur le réseau a été enterrée depuis le chalet sur 200 mètres, afin d'alimenter un bassin. L'eau devenant une denrée précieuse, des investigations s'avèrent nécessaires sur ledit captage, afin de trouver la cause de ce tarissement et d'y remédier. La corrosion des conduites y est probablement pour quelque chose. A noter qu'une bonne partie de celles-ci sont situées en forêt, d'où la complexité de la tâche attendue. Un montant de CHF 10'000.00 a été porté au budget (0291.3142.00).

1. ORDRE PUBLIC

Total des charges	CHF	425'100.00
Total des produits	CHF	213'150.00

Chapitre 11 Sécurité publique

Ce chapitre inclut la mise en place du concept de stationnement (1110.3111.00 – CHF 48'000.00) ainsi que les recettes y relatives (1110.4240.00 – CHF 8'000.00). Au niveau des charges, le montant de CHF 48'000.00 se répartit ainsi :

- Fourniture, pose et maintenance des horodateurs CHF 30'000.00
- Signalisation et marquage CHF 5'000.00
- Abonnement, application et macaron - Logiciel et maintenance CHF 6'500.00
- Verbalisation - Mise en service, maintenance (1/2 année) et frais administratif CHF 6'500.00

Chapitre 14 Questions juridiques

Ce chapitre concerne notre participation au service des curatelles de Bulle, Riaz et Morlon. Ces frais de curatelles augmentent de près de 13,5% par rapport à 2023 (1400.3612.00 – CHF 151'500.00). Cette hausse est notamment due à l'augmentation du personnel au sein du service, à l'indexation de 2% des salaires, à l'octroi des paliers ainsi qu'à l'adaptation de la classe de traitement des dix curateurs, afin de se conformer aux recommandations cantonales. Actuellement en classe 18, ils passeront en classe 19 en 2024, puis 20 en 2025.

Chapitre 15 Police du feu

La taxe non-pompier reste identique à CHF 150.00 ainsi que la participation au Bataillon Sud (pompiers), soit CHF 16.00 par habitant. Ce chapitre s'équilibre grâce au prélèvement à la réserve.

Chapitre 16 Défense militaire et civile

Selon les directives de l'ORCOC (Organe Communal de Conduite), le point de rencontre d'urgence (PRU) doit être équipé d'un groupe électrogène (1620.3101.00 – CHF 3'700.00).

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Total des charges	CHF	4'303'260.00
Total des produits	CHF	272'500.00

Chapitre 21 Scolarité obligatoire

Ce chapitre réunit l'école primaire I (école enfantine), l'école primaire II, le cycle d'orientation, les bâtiments scolaires, l'accueil extrascolaire et les transports scolaires. Le budget 2024, tout comme les précédents, est basé sur le nombre d'élèves.

En 2024, il n'y aura pas de camp vert ni de camp de ski.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Un montant de CHF 100.00 par élève a été mis au budget pour les activités sportives et culturelles (CHF 50.00 jusqu'en 2023) avec obligation pour les enseignants d'organiser une activité sportive, une activité culturelle, une sortie musée et une à choix. Ce montant inclut également la course d'école (2110.3171.00 – 2120.3171.00). Les cours de piscine ne sont pas inclus dans les CHF 100.00 par élève.

Comme précisé lors de la dernière séance du Conseil général, un montant forfaitaire de CHF 10'700.00 + des frais de transport CHF 3'700.00 ont été prévus pour l'utilisation de la bibliothèque de Bulle (2120.3171.00).

Le montant annuel alloué par classe pour le matériel didactique passe de CHF 500.00 à CHF 300.00 (2110.3104.00 – 2120.3104.00).

Jusqu'à ce jour, les linges, pattes et serpillières utilisés par la conciergerie étaient lavés par le personnel de conciergerie avec une indemnité versée mensuellement. Une machine à laver et un sèche-linge professionnels ont été mis au budget pour CHF 11'000.00. En regard des indemnités actuellement versées, cet achat sera amorti en une année (2170.3110.00).

Un crédit d'étude pour le réaménagement des cours d'école et de leurs alentours a été mis au budget. (2170.3136.00 – CHF 12'000.00) ainsi qu'un montant pour le remplacement de la porte d'entrée du bâtiment de la Route des Monts 14 (2170.3144.01 – CHF 18'000.00).

Sur la base du nouveau règlement pour l'Accueil extrascolaire (AES) qui fait l'objet d'un point de cette séance du Conseil général, le produit des gardes est porté à CHF 157'500.00 pour l'année 2024 (2180.4260.00).

3. CULTURE ET LOISIRS

Total des charges	CHF	143'200.00
Total des produits	CHF	1'800.00

Chapitres 32 et 34 Culture, sport et loisirs

Divers montants ont été portés au budget, notamment pour les mesures de la commission culture, sports et générations (par exemple, le repas multiculturel), pour FriTime ainsi que pour des subventions accordées aux sociétés locales.

Le projet de nouvelle association pour le four à pain a été abandonné. Aussi, la subvention allouée est-elle supprimée.

La participation à l'AISSG est en forte baisse. Elle avait été augmentée en 2023, en raison de la mise sur pied d'une patinoire provisoire à Le Pâquier (3410.3612.00 – CHF 53'000.00).

4. SANTÉ

Total des charges	CHF	1'429'900.00
Total des produits	CHF	15'000.00

La presque totalité des charges des chapitres de la santé et des affaires sociales est constituée de charges liées, le Conseil communal n'a donc pas d'influence sur celles-ci. Nous avons constaté une augmentation de près de 10,5% par rapport à 2023. Cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir.

5. AFFAIRES SOCIALES

Total des charges	CHF	1'398'425.00
Total des produits	CHF	0.00

Comme le chapitre précédent, il s'agit également principalement de charges liées avec une augmentation de 3,55% par rapport à l'année 2023. Ce chapitre inclut également la commission senior+ et ses diverses mesures.

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Total des charges	CHF	1'348'290.00
Total des produits	CHF	38'800.00

Chapitre 61 Circulation routière

Ce chapitre comprend le personnel de voirie ainsi que l'aménagement et l'entretien du domaine communal.

Divers montants sont portés au budget dans le compte « Honoraires et Prestations de services » 6150.3130.00 pour l'avant-projet de la Ruelle du Châtelet CHF 30'000.00, le concept d'éclairage public CHF 6'000.00, l'examen préalable et la mise à l'enquête de la zone 30 Route des Monts CHF 8'000.00 ainsi que pour la réalisation du sentier de la Rue St-Michel CHF 25'000.00.

Non réalisé en 2023, le projet du sentier pédestre du Chaffard est mis au budget pour CHF 10'000.00 (6150.3141.02). Ce projet est développé par la commission d'aménagement.

Chapitre 62 Transports publics

Un nouveau concept de vente des cartes journalières CFF est mis sur pied dès le 1^{er} janvier 2024. Les communes n'ont plus à supporter les coûts d'achat des abonnements. Ces derniers seront vendus en ligne et pourront être retirés auprès des communes participantes. Seul un pourcentage de 5% sur les cartes vendues sera versé aux communes (6290.4250.00 – CHF 1'000.00).

7. PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT TERRITOIRE

Total des charges	CHF	1'626'900.00
Total des produits	CHF	1'461'500.00

Chapitre 71 Approvisionnement en eau

Selon les directives de la SSIGE, les compteurs d'eau devraient être changés tous les 15 à 17 ans, afin d'avoir des comptages précis. Actuellement, 438 compteurs ont plus de 15 ans. Un plan a été mis en place sur quatre ans pour leur remplacement (7101.3130.00 – CHF 40'000.00).

Ce chapitre n'amène pas d'autre commentaire. Il est équilibré par des attributions à la réserve.

Chapitre 72 Protection des eaux

Ce chapitre est également équilibré par un prélèvement à la réserve.

Une étude sera entreprise pour la mise en séparatif à La Perrausa pour un montant de CHF 15'000.00 (7201.3130.00).

Chapitre 73 Gestion des déchets

Les frais de ramassage et le revenu des taxes sont calculés sur la base des années précédentes ainsi que sur l'évolution de la population.

Chapitre 76 Lutte contre la pollution de l'environnement

Un montant de CHF 15'000.00 a été mis au budget pour une étude CECB + des bâtiments communaux (7690.3170.00) ainsi qu'un montant de CHF 20'000.00 (7690.3637.00) pour des mesures incitatives environnementales et de développement durable sur la base du règlement communal relatif aux subventions communales, accepté lors de la séance du Conseil général du 3 octobre dernier.

Chapitre 79 Aménagement du territoire

Ce chapitre comprend la commission d'aménagement.

Un montant de CHF 10'000.00 a été budgétisé pour la finalisation de la révision du PAL et du RCU (7900.3130.00).

8. ÉCONOMIE

Total des charges	CHF	85'760.00
Total des produits	CHF	70'000.00

Chapitre 82 Sylviculture

Comme les années précédentes, le chapitre des forêts supporte les charges liées à l'entretien des boisements hors forêts et à l'entretien lourd des chemins forestiers. Ce chapitre comprend également toutes les contributions touristiques.

Un montant de CHF 15'000.00 (8200.3141.00) a été mis au budget pour la réfection du chemin du Milieu (1^{re} étape).

9. FINANCES ET IMPÔTS

Total des charges	CHF	192'460.00
Total des produits	CHF	9'512'000.00

Chapitre 91 Impôts

Comme mentionné en introduction, le budget de résultats 2024 est favorablement influencé par l'augmentation des entrées fiscales annoncée par le Service cantonal des contributions (SCC) sur la base de la statistique fiscale 2021.

Les taux de progression ont été corrigés des situations exceptionnelles connues du SCC, afin d'être plus représentatifs. Pour les impôts sur le revenu, la progression entre 2021 et 2024 est de 5,6%, tandis qu'elle est de -3,5% pour l'impôt sur la fortune. Pour les personnes morales, la progression est de 6,6% pour l'impôt sur le bénéfice et de 0% pour l'impôt sur le capital. Sur l'entier de ces impôts, la hausse entre la cote 2020 et 2021 est de 5,11%.

La hausse de la population a aussi été prise en considération (+2 %) ainsi que la modification de la législation sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers.

Chapitre 95 Part aux recettes sans affectation, autres

Ce chapitre comprend la part d'impôt cantonal sur les véhicules.

Chapitre 96 Administration de la fortune et de la dette

Ce chapitre inclut notamment des intérêts des divers prêts et avances à terme fixe. En raison de la forte hausse des taux de financement, le montant des intérêts passifs des engagements financiers augmente de près de 90% (9610.3401.00 – CHF 168'160.00).

Chapitre 99 Postes non-ventilables

Ce chapitre inclut le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif pour un montant de CHF 415'000.00.

Récapitulation du budget de résultats 2024

Total des charges	CHF	12'235'945.00
<u>Total des produits</u>	CHF	11'762'800.00
Excédent de charges avec réévaluation du patrimoine administratif	CHF	473'145.00
Excédent de charges sans réévaluation du patrimoine administratif (KCHF 415)	CHF	888'145.00

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique ainsi que les autres intervenants du Conseil communal, avant de transmettre la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« La commission financière a procédé à l'examen du budget 2024 sur la base des documents détaillés qui nous ont été fournis et sur la présentation des divers postes et investissements lors de sa séance du 15 novembre dernier avec une délégation du Conseil communal et de l'administration, soit : Mesdames Catherine Beaud, Sabine Guillet et Anne Favre-Morand, Monsieur Olivier Bonte ainsi que Mesdames Diana Sauteur et Melinda Villoz. Depuis l'introduction de MCH2, le budget 2024 est comparable avec l'année précédente. Et il est beaucoup plus agréable pour pouvoir se faire une réflexion. Le budget se clôture sur une perte de CHF 473'145.00 pour l'année prochaine. Ce résultat tenant compte de la réserve de la réévaluation du patrimoine. »

Cet excédent de charges peut actuellement être absorbé par le capital propre de la Commune. Mais avec les charges liées qui augmentent chaque année et les divers investissements auxquels nous devons faire face, notre Commune va vraiment devoir restreindre certaines dépenses à l'avenir. Toutefois, la commission financière préavise favorablement ce budget 2024 et propose au Conseil général de l'accepter.

Nous remercions toutes les personnes qui ont fourni un important travail pour élaborer ce budget. »

Monsieur le Président adresse ses remerciements à Madame Gapany, avant d'ouvrir la discussion sur le budget de résultats 2024.

Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, Monsieur Frédéric Blanc tient ces propos :

« Nous pouvons observer les efforts fournis par le Conseil communal pour nous présenter un budget le moins déficitaire possible et nous l'en remercions. La hausse d'impôt qui se profile à court-moyen terme est surtout due à l'augmentation des charges liées sur lesquelles nous n'avons que peu d'impact. Ceci ne doit pas stopper nos efforts. En tant que Commune, nous nous devons de rester compétitifs et de continuer à investir dans le développement de notre village. »

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet s'adresse ainsi :

« Est-ce que nous pouvons dire que, comme chaque année, le budget, c'est la même rengaine ? En décembre, on n'a que les yeux pour pleurer et, en mai au moment des comptes, on peut boire ensemble aux bons résultats de nos comptes. C'est ce que nous dit, parfois entre les lignes, notre Conseil communal. Faut-il voir le verre à moitié plein ou à moitié vide ?

A y regarder de plus près, le budget 2024 n'est pas une pâle copie de 2023 ou 2022. Les charges continuent à augmenter de manière constante pour spécialement deux domaines : la formation et la santé, de manière équitable, environ CHF 120'000.00 pour chaque rubrique. Ce sont les extrémités de nos concitoyens, soit les plus jeunes et les aînés, qui bénéficient le plus des montants versés par les contribuables de Riaz. Heureusement, les contribuables riazois vont verser davantage d'impôts pour compenser les charges engendrées principalement par ces deux secteurs. Sans oublier, la péréquation financière. C'est pourquoi, le groupe Le Centre va voter oui.

Mais, attention, la solidarité des contribuables riazois envers les jeunes et les plus âgés tiendra-t-elle le jour où il faudra demander encore davantage d'impôts, sans qu'ils bénéficient nécessairement d'un retour direct

sur leurs versements ? Je n'ai pas la réponse. Je l'espère, mais je suis très perplexe tout de même. Car, lorsqu'une question sur une hausse d'impôt passe devant le citoyen, c'est rare qu'il dise oui.

Le Conseil communal doit maintenant anticiper cette éventualité et trouver l'équilibre entre une diminution raisonnable des charges et une future augmentation d'impôt aussi raisonnable. C'est très au centre. Car chaque budget futur, comme le démontre le plan financier présenté lors de la précédente séance, n'est pas la même rengaine chaque année, mais devient un véritable défi, pour permettre de répondre aux demandes des citoyens sans que le citoyen-contribuable se sente le dindon de la farce. »

Monsieur Thomas Bosson prend la parole pour le groupe PLR en ces termes :

« Le groupe PLR est conscient de la situation actuelle. Nous n'allons pas vers de belles années sur le plan financier. Cependant, le groupe PLR fait confiance au Conseil communal pour aller à l'essentiel sur les dépenses et les investissements à venir. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président se tourne vers le Conseil communal s'il souhaite ajouter quelque chose.

Madame la Syndique indique que l'Exécutif n'émet aucune intervention complémentaire : *« Le Conseil communal a pris acte des commentaires et des interventions. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique pour son bref commentaire.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président soumet le budget de résultats 2024 au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le budget de résultats 2024.

2.2. BUDGET DES INVESTISSEMENTS – PRÉSENTATION

Monsieur le Président ouvre la présentation du budget des investissements 2024 en ces termes :

« Nous allons examiner les postes en lien avec chaque investissement qui sera voté individuellement. Puis, je rappelle que le Conseil général se prononcera sur l'ensemble du budget 2024. Pour l'instant, je passe la parole à Madame la Syndique Catherine Beaud pour un commentaire général sur les investissements prévus en 2024. »

Madame la Syndique intervient comme suit :

« Le total des investissements apparaissant au budget 2024 s'élève à CHF 3'382'919.40.

Ce chiffre englobe les nouveaux projets pour la somme totale de CHF 3'060'000.00. Les crédits reportés, y compris des subventions, représentent un montant de CHF 322'919.40. Tous les investissements en cours font l'objet d'un suivi budgétaire strict et dans le respect des règles, notamment d'offres comparatives. Le Conseil communal demande aux collaborateurs de notre administration de préparer des rapports de contrôle des offres.

Les investissements en cours et finalisés vous ont été présentés lors de la dernière séance du Conseil général, le 3 octobre 2023. »

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique pour cette introduction. Il relève que tous les membres du Conseil général ont reçu des messages très complets et détaillés sur les investissements prévus à l'ordre du jour. Il propose, dès lors, de ne pas présenter une nouvelle fois ces investissements. Il indique toutefois que les membres du Conseil communal restent à disposition pour tout complément d'informations.

2.2.1. *MISE EN ZONE 30 DE LA RUE DE SALETTA – CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE – APPROBATION*

Monsieur le Président demande si le Conseil communal souhaite apporter un complément d'informations pour cet investissement.

Madame Sylvie Bosson répond par la négative.

Monsieur le Président remercie Madame Bosson pour sa brève intervention et transmet le flambeau à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport de la commission financière.

Madame Amélie Gapany s'exprime de la sorte :

« Le crédit initial de CHF 160'000.00 pour la mise en zone 30 de la Rue de Saletta a été réduit à CHF 80'000.00 lors de la séance du Conseil général du 4 décembre 2018. La modification de ce projet initial a débouché sur un préavis défavorable du Service des ponts et chaussées. C'est pourquoi, le Conseil communal a décidé de reprendre le projet initial, mais celui-ci demande un crédit complémentaire de CHF 115'000.00. Ce projet visant avant tout la sécurité, la commission financière délivre un préavis positif au crédit demandé. »

Monsieur le Président remercie Madame Gapany pour ses propos, avant d'ouvrir la discussion sur ce crédit complémentaire de CHF 115'000.00 pour la mise en zone 30 km/h de la Rue de Saletta.

Monsieur Frédéric Blanc s'exprime de la sorte pour le compte du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s :

« Notre groupe accepte avec un grand oui cet investissement. Sur ce tronçon fortement fréquenté, il est, à notre avis, nécessaire d'améliorer la sécurité des piétons et particulièrement des écoliers. Ce dossier a également été présenté à la commission d'aménagement et nous lui accordons notre entière confiance concernant la configuration proposée. »

Pour le compte du groupe PLR, Monsieur Thomas Bosson déclare :

« Le Conseil communal nous présente un projet qui tient la route. Ce qui est de bon augure pour une future zone 30 km/h. Les investissements présentés ont été estimés au plus juste. Le groupe PLR a toujours été favorable à ce projet et le soutiendra ce soir encore. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président sollicite le Conseil communal pour un éventuel complément.

Madame Sylvie Bosson répond par la négative : *« Tous les messages ont été bien transcrits dans le dossier adressé aux Conseillers généraux »*, apprécie-t-elle.

Monsieur le Président remercie Madame Bosson, avant de soumettre au vote le crédit complémentaire pour la mise en zone 30 km/h de la Rue de Saletta, pour un montant de CHF 115'000.00.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le crédit complémentaire de CHF 115'000.00 pour la mise en zone 30 km/h de la Rue de Saletta, selon la proposition du Conseil communal.

2.2.2. VALORISATION MULTIMODALE DE LA ROUTE DE LA SIONGE – CRÉDIT D'ENGAGEMENT – APPROBATION

Monsieur le Président aborde ce deuxième investissement en accueillant Madame Vuilleumier :

« Pour ce deuxième investissement relatif à la valorisation multimodale de la Route de la Sionge, j'ai le plaisir de passer la parole à Madame Violaine Vuilleumier, ingénierie en génie civil et représentante de CSD Ingénieurs, bureau d'ingénieurs civils à Bulle mandaté pour l'avant-projet de cette valorisation multimodale. »

Cheffe de projet à Bulle et à Lausanne, Madame Violaine Vuilleumier détaille le dossier de valorisation multimodale de la Route de la Sionge.

Monsieur le Président remercie Madame Vuilleumier pour sa présentation exhaustive, avant de solliciter le Conseil communal pour un éventuel complément d'information.

Madame Sylvie Bosson indique n'avoir rien à ajouter pour l'instant.

Monsieur le Président cède donc la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany tient ces propos :

« Plusieurs postulats et demandes ont déjà été faits pour la création d'un chemin de mobilité douce entre Riaz et Bulle. Ce projet consiste à créer un itinéraire sûr et attractif sur cet axe via la réduction de la vitesse ainsi que l'aménagement d'une piste pour les cyclistes et les piétons séparée par un espace vert.

Le crédit demandé de 1,9 mio est certes un investissement important. Mais, selon le Plan d'agglomération, il y a certaines obligations auxquelles nous ne pouvons pas nous soustraire, faute de quoi la Commune pourrait voir certaines subventions ne pas lui être attribuées.

Après un long débat à ce sujet, vu l'ampleur du projet, la commission financière donne un préavis positif à ce crédit d'investissement et propose au Conseil général de l'accepter. »

Monsieur le Président remercie Madame Gapany, avant d'ouvrir la discussion sur ce crédit d'engagement de CHF 1'900'000.00 en faveur de la valorisation multimodale de la Route de la Sionge.

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet tient ce langage :

« Vous connaissez la plainte de l'heure de pointe 'A Riaz, à vélo, on dépasse les autos.' Eh oui, cette plainte nous rattrape aujourd'hui, ici à Riaz. On va investir des millions de francs pour faire ralentir la circulation. Durant les dernières décennies, on a privilégié le citoyen conducteur, voyageur, travailleur, en essayant d'améliorer la rapidité du parcours et le fait de pouvoir se parquer à proximité de son employeur.

Malheureusement, cette politique a ses limites : trop de voitures tue la circulation. Tout est dans l'équilibre, au Centre. Il faut maintenant investir pour privilégier le citoyen habitant et aller dans l'autre sens pour ralentir

le citoyen conducteur. Mais, uniquement ralentir, sans proposer des alternatives permettant de garantir un certain confort au citoyen travailleur, n'est pas suffisant. Il faut repenser le déplacement modal et permettre au citoyen conducteur de pouvoir se parquer à moindre prix à l'entrée des agglomérations. C'est indispensable pour avoir l'adhésion non seulement du citoyen habitant, mais aussi du citoyen conducteur qui est souvent le même individu.

Alors oui, le Centre va voter oui aux divers investissements ralentissant la circulation. Mais le Centre se demande pourquoi, dans des communes de ce canton, il suffit de mettre un panneau 30 km/h pour ralentir, tandis que pour nous, les plus petites communes, il faut investir des sommes astronomiques.

Le groupe Le Centre demande donc d'être innovant et visionnaire pour que le citoyen travailleur puisse atteindre son lieu de travail dans les meilleures conditions possibles et non seulement avec des entraves.

Alors, à ce moment-là, nous pourrons siffler 'A Riaz, à vélo, on dépasse les bus, on dépasse les autos'. Car nous aurons permis à chaque part de citoyen d'être satisfaite. »

Pour le compte du groupe UDC, Monsieur Michel Horner intervient en ces termes :

« Je remercie tout d'abord Madame Vuilleumier, ingénierie, pour ses éclairages. Concernant la valorisation multimodale de la Route de la Sionge, le groupe UDC a encore quelques questions sur les croisements, notamment les convois agricoles qui mesurent jusqu'à 18 mètres. Vous avez précisé que des places d'évitement mesurent jusqu'à 32 mètres. Par contre, sur le plan, on ne voit pas combien il y en a et à quel intervalle elles sont disposées. Nous vous rendons attentifs que, avec le report éventuel de la circulation issue de ValTraLoc lors du trafic pendulaire des heures de pointe, cette route sera congestionnée et restera bloquée en cas de croisement de deux convois. Faire reculer ces convois risque de s'avérer complexe. En outre, il semble que la problématique des feux bleus n'ait pas été prise en compte, soit les trains d'incendie des pompiers et les ambulances (intervention à la ferme Topojani) sur le tronçon du Plan d'agglomération 3. Ce sont des véhicules lourds qui prennent beaucoup de place. Avez-vous pris cela en compte dans votre étude ? Merci. »

Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s , Monsieur Frédéric Blanc intervient ainsi :

« Il est important, pour notre Commune, de démarrer ce projet au plus tôt, afin de respecter le délai pour l'obtention des subventions. Vis-à-vis de la Commune de Bulle, il s'agit également de respecter nos engagements sur les Plans d'agglomération 3 et 4 de Mobul. Le prix peut paraître élevé, mais il est nécessaire d'améliorer la sécurité et la mobilité douce sur ce tronçon. Sur la partie couverte par le Plan d'agglomération 4, on voit régulièrement des véhicules rouler au-delà des limites. Vu qu'il n'y pas de bandes cyclables et encore moins de trottoirs, il ne faudrait pas que cela devienne la route de contournement de Riaz lors de la mise en place de ValTraLoc. Nous aimerions également rappeler qu'il s'agit de la mise en application des postulats déposés et acceptés par le Conseil général sur la zone du Plan d'agglomération 3. Notre groupe soutiendra donc logiquement cet investissement. »

Monsieur Thomas Bosson transmet la position du groupe PLR ainsi :

« Ce projet est à l'écoute de nos concitoyens. Il sera l'occasion de faire de ce secteur de notre village une vraie voie de mobilité douce. Nous savons et relevons que les dépenses seront importantes malgré les subventions promises. Nous faisons confiance au Conseil communal pour respecter le budget présenté. Le groupe PLR soutiendra dans sa majorité cet investissement. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président se tourne vers le Conseil communal et Madame Vuilleumier pour leur proposer d'éventuels compléments d'informations.

Au nom du Conseil communal, Madame Sylvie Bosson tient ces propos :

« Je remercie Madame Vuilleumier de s'être déplacée. C'est un projet très important. Le Conseil communal en est conscient. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble du projet. Cela étant, oui, ce projet coûte très cher. Le Conseil communal a déjà sabré certains postes. On va s'engager à continuer à faire des économies. Il n'y a pas de petites économies. Avec Madame Villoz, du service technique, on épingle chaque coût et surtout chaque poste. Comme on l'a relevé auparavant, les subventions cantonales et fédérales sont aussi importantes. J'aimerais aussi vous rappeler que ce projet, énorme, inclut deux mesures plus une réfection de route. Ce sont en tout trois projets en un. Le Conseil communal souhaite une mobilité douce digne de ce nom, la sécurité de nos riverains et ce projet répond en outre à divers postulats et demandes sur ce sujet. »

A son tour, Madame Vuilleumier apporte les précisions suivantes :

« Nous sommes très ouverts à vos propos. Ces projets prennent en compte les convois spéciaux. Vous avez mentionné une longueur de 18 mètres. C'est un test qu'on fera sur le papier. On a entendu votre remarque et on en tiendra compte. »

Monsieur Jacques Pollet (Le Centre) questionne sur la Route du Collège :

« A la Route du Collège, sur Bulle, il n'y a pas de trottoir. Il n'y a rien de prévu. Globalement, pourquoi fait-on ces aménagements sur la partie où il y a le moins d'habitations ? Après, on arrive sur Riaz où il y a déjà tout le quartier de Champy, plus le nouveau quartier de Champy-Sud. Est-ce qu'il est prévu quelque chose sur Bulle pour garantir la sécurité des gens qui se déplacent à pied, il y en a beaucoup ? Est-ce qu'il est prévu des aménagements sur Bulle pour garantir la sécurité entre ces deux voies vertes ? Est-ce prévu dans Mobul ou le Plan d'agglomération futur ? »

Madame Sylvie Bosson apporte les explications suivantes au nom du Conseil communal :

« Il n'y a actuellement pas de mesures au niveau de Mobul de la Commune de Riaz pour la Route du Collège. Mobul met en place maintenant un Plan d'agglomération 5. C'est peut-être une question à se poser et à étudier pour ajouter une mesure supplémentaire dans ce prochain Plan d'agglomération 5. Tout le complexe sur Bulle est installé avec l'arrivée de Rolex. Sans m'aventurer, je crois que des accès sous voie seront aménagés. Je laisse la parole à Madame Vuilleumier sur ce sujet »

« Je ne connais pas le projet dans ses détails. Ce n'est pas notre bureau qui s'en occupe. Mais il y a effectivement un passage sous voie prévu pour les piétons à cet endroit. Mais je n'ai pas davantage d'informations », complète Madame Vuilleumier.

Monsieur Marc-Antoine Pittet (UDC) adresse une question :

« Vous parlez d'emprise minime. Mais emprise tout de même. Est-ce que le propriétaire a été déjà été démarché ? »

Madame Sylvie Bosson répond en ces termes :

« Une démarche a été entreprise auprès de l'Office fédéral des routes, comme l'a relevé Madame Vuilleumier, pour le passage sous le pont d'autoroute. Il reste encore une petite emprise sur un terrain agricole qui appartient au Bénéfice curial. Mais avant d'avancer dans nos démarches, nous devons savoir si le projet est accepté. L'emprise sur le terrain du Bénéfice curial est très minime. »

Madame Vuilleumier précise que cette démarche sera entamée après le retour de l'examen préalable :

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

« Nous conseillons la Commune d'entreprendre ces démarches avant la mise à l'enquête pour ne pas surprendre le propriétaire. »

Monsieur Hugues Bosson (PLR) interpelle le Conseil communal en ces termes :

« J'aurais besoin d'une précision. Dans ce projet, il n'y a pas vraiment de piste cyclable ? Le trottoir est partagé entre les cyclistes et les piétons ?

Madame Vuilleumier confirme qu'il s'agit effectivement d'une piste mixte avec partage sans séparation : « C'est vraiment un espace commun. C'est un partage. »

Monsieur Hugues Bosson estime que c'est regrettable de ne pas réaliser uniquement une piste cyclable séparée : « Cette situation est dangereuse pour les piétons et les cyclistes. »

Madame Sylvie Bosson apporte les précisions suivantes :

« La largeur de la piste est de trois mètres. Ce n'est pas un luxe, à mon sens. C'est une piste cyclable digne de ce nom et mixte. La fréquentation est assez faible actuellement parce que ce secteur est dangereux, vu que les véhicules roulent beaucoup trop vite et la mobilité douce n'a surtout pas envie de s'engager. Mais avec les infrastructures proposées pour les piétons, les vélos avec poussettes, les enfants et les chariots derrière, le secteur sera franchement très attractif. Et j'espère vous croiser sur cette piste cyclable, Monsieur Bosson. Parce que trois mètres, c'est généreux. »

Madame Vuilleumier abonde, tout en précisant que les marquages au sol délimiteront bien les zones : « Les pistes cyclables ordinaires mesurent entre 1 mètre 50 et 1 mètre 75. Dans ce cas, c'est vraiment un plus pour accueillir les piétons et les cyclistes. »

Madame la Syndique intervient à son tour en apportant cette précision :

« La mesure déposée dans le Plan d'agglomération 4 parlait d'une piste de mobilité douce continue et mixte de trois mètres. Malheureusement, on ne peut pas réaliser autre chose que ce qui est prévu dans la mesure du Plan d'agglomération. »

Monsieur le Président remercie Mesdames Bosson, Vuilleumier et la Syndique pour leurs réponses.

La parole n'étant plus demandée, il soumet le crédit d'engagement de CHF 1'900'000.00 en faveur de la valorisation multimodale de la Route de la Sionge au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte par 24 oui, 4 non et aucune abstention le crédit d'engagement de CHF 1'900'000.00 en faveur de la valorisation multimodale de la Route de la Sionge, selon la proposition du Conseil communal.

Madame Sylvie Bosson remercie les membres du Légitif pour leur confiance.

Avant de transiter au prochain investissement, Monsieur le Président remercie une nouvelle fois Madame Violaine Vuilleumier, ingénierie en génie civil du Bureau CSD Ingénieurs, pour ses précieuses explications. Il lui souhaite une bonne suite de soirée et lui exprime ses meilleurs vœux en vue des prochaines Fêtes de fin d'année.

2.2.3. *REEMPLACEMENT DES LUMINAIRES DANS LES BÂTIMENTS SCOLAIRES – CRÉDIT D'ENGAGEMENT – APPROBATION*

Pour ce troisième investissement relatif au remplacement des luminaires dans les bâtiments scolaires, Monsieur le Président demande au Conseil communal s'il souhaite s'exprimer ou apporter un complément d'informations.

Madame Sylvie Bosson répond par la négative.

Monsieur le Président cède donc la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany se fend du discours suivant :

« Les réparations des luminaires des bâtiments scolaires n'étant plus possibles en raison de leur ancienneté et de la problématique pour trouver des pièces de rechange, le Conseil communal propose de les remplacer par des leds qui consomment moins d'énergie et qui ont une durée de vie plus longue. La commission financière préavise favorablement ce crédit d'investissement de CHF 180'000.00. »

Monsieur le Président exprime sa gratitude à Madame Gapany et ouvre la discussion sur ce crédit d'engagement en faveur du remplacement des luminaires dans les bâtiments scolaires pour un montant de CHF 180'000.00.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président sollicite le Conseil communal pour un éventuel complément d'information.

Madame Sylvie Bosson souligne qu'un bâtiment de 30 ans nécessite quelques remplacements.

Monsieur le Président remercie Madame Bosson pour sa remarque et soumet au vote le crédit d'engagement de CHF 180'000.00 en vue du remplacement des luminaires dans les bâtiments scolaires.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte par 27 voix et une abstention le crédit d'engagement de CHF 180'000.00 pour le remplacement des luminaires dans les bâtiments scolaires, selon la proposition du Conseil communal.

Monsieur le Président remercie l'assemblée et se projette vers le prochain investissement.

2.2.4. *ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE SPORT À PROXIMITÉ DES COMPLEXES SCOLAIRES – CRÉDIT D'ENGAGEMENT – APPROBATION*

Pour ce quatrième investissement portant sur l'étude préliminaire pour la construction d'un bâtiment de sport à proximité des complexes scolaires, Monsieur le Président demande si le Conseil communal souhaite s'exprimer ou apporter un complément d'informations.

Madame Sylvie Bosson répond négativement.

Monsieur le Président invite donc Madame Amélie Gapany à exprimer le point de vue de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« Nous savons tous que le manque de salles de sport n'est pas un fait nouveau et que le coût de location au CO de Riaz présente une charge importante. Ayant été démarchée à plusieurs reprises, la Commune souhaite réaliser une étude globale en intégrant les besoins communaux, ceux des diverses sociétés locales et du Club des lutteurs de la Gruyère dans la réflexion. Et voir si un éventuel projet commun serait réalisable. Pour cela, elle demande un crédit d'étude de CHF 60'000.00, auquel la commission financière est favorable. »

Monsieur le Président adresse ses remerciements à Madame Gapany. Puis, il ouvre la discussion sur le crédit d'engagement pour une étude préliminaire en vue de la construction d'un bâtiment de sport à proximité des complexes scolaires pour un montant de CHF 60'000.00.

Monsieur Michel Horner dévoile le point de vue du groupe UDC ainsi :

« Dans le message N° 37 du Conseil communal, sous Introduction, il est mentionné que le Club des lutteurs de la Gruyère a sollicité les autorités communales au début de cette année.

Bien que la lutte soit un formidable sport, à notre avis, il ne faut pas lier une société quelle qu'elle soit à ce projet, sous peine de discrimination des autres sociétés riazoises non consultées.

En effet, dans ce projet – la partie de l'étude préliminaire est payée par les impôts de tous les Riazois (CHF 60'000.00) –, la seule priorité doit être l'école et ses élèves. Dans une deuxième phase, toutes les sociétés devront être conviées à une discussion pour lister leurs besoins.

Nous demandons que ceci soit inscrit dans la demande de l'étude précitée. »

A son tour, Monsieur Thomas Bosson dissèque la position du groupe PLR de la sorte :

« Ce point a soulevé, au sein du groupe PLR, la question de la priorisation des investissements. Nous jugeons le timing de cette étude trop précoce. Elle a, pour nous, un goût de dépense de luxe quand on peut actuellement miser sur ce qui est bâti à Riaz ou ailleurs. De plus, nous n'avons, à l'heure actuelle, aucune garantie que la Commune soit capable de financer une nouvelle salle si elle devait bel et bien en construire une dans les années à venir. Néanmoins, conscient que le sujet des salles de gym reviendra sur la table tôt ou tard, le groupe PLR laisse la liberté de vote à chacun de ses membres. »

Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendants.e.s, Monsieur Frédéric Blanc s'exprime de la sorte :

« Nous saluons le Conseil communal pour la mise en place d'une collaboration avec les sociétés locales. Cela permettra de créer une certaine synergie sur ce sujet. Il est important d'avoir une vision à long terme sur les infrastructures de l'école et de ses environs. Passer par une étude constitue le bon moyen pour y parvenir. Cette étude répond à un besoin existant pour les Riazois. Notre groupe la soutiendra majoritairement. Par ailleurs, sur les derniers crédits d'étude octroyés, le Conseil communal a démontré être toujours très attentif à réduire les coûts au maximum. Nous lui réitérons notre confiance pour celui-ci. »

Pour sa part, Monsieur Jacques Pollet dispense le point de vue du groupe Le Centre de la sorte :

« Pour le Centre, cette étude est une possibilité de répondre et de voir les besoins futurs. Il est donc important de la faire maintenant, afin de pouvoir déterminer la suite. Le groupe Le Centre va voter oui. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président sollicite le Conseil communal pour une éventuelle intervention.

Madame Sabine Guillet apporte les précisions suivantes en tant que porte-parole du Conseil communal :

« Le Conseil communal entend les remarques. Le fait d'avoir cité le Club des lutteurs de la Gruyère était volontaire pour une question de transparence. Ce projet est une réflexion discutée déjà au cours de la législature précédente. On se rendait déjà compte que la salle de gym ne suffisait plus. Des débats ont occupé le Conseil général sur les frais de location des salles du CO de Riaz. Nous nous étions ensuite fait la réflexion suivante : au lieu de dépenser des montants importants de location au CO de Riaz, ne serait-il pas plus intelligent d'investir chez nous, d'augmenter nos capacités d'accueil et de générer potentiellement d'autres revenus ?

Le Conseil communal a été approché par le Club des lutteurs de la Gruyère. Celui-ci se trouve dans une situation complexe. Il cherche un local d'entraînement muni de sciure. C'est un local assez particulier. Il n'est pas possible d'installer de la sciure dans une salle normale, puis de la retirer après l'entraînement. Le club nous a approchés pour acquérir du terrain. Le Conseil communal ne souhaitait pas vendre du terrain. C'est une valeur très précieuse. Est ainsi née l'idée de construire quelque chose conjointement. Dans cette étude, il a été décidé d'intégrer toutes les autres sociétés du village, de jauger quels sont leurs besoins et de voir ce qu'il est possible de réaliser. Et à quel coût. Je précise que le Club des lutteurs de la Gruyère a les reins très solides en matière financière. Il investirait dans sa partie. Avec deux investisseurs, certains frais peuvent être partagés. Ce qui n'est pas négligeable non plus.

Le timing n'est pas très bon, a relevé le groupe PLR. On prend note de la remarque, mais on estime que la réflexion doit être menée maintenant, afin d'éviter de se trouver devant le fait accompli. Cela peut provenir d'une augmentation drastique du nombre des élèves liée aux futures constructions et au fait aussi que les salles du CO de Riaz ne nous sont pas du tout garanties. C'est un point qui est primordial. Nous voulons éviter de devoir imposer à nos enfants des leçons de gym à l'extérieur une semaine sur deux. Je ne suis pas certaine que tous les parents seraient ravis que l'on procède ainsi. Je tiens à souligner que si cette étude en dévoile les besoins, ce bâtiment serait apposé à la suite de la salle de gym. C'est notre idée. Ce qui permettrait de la modular, de la scinder ou de pouvoir disposer d'une très grande salle en cas d'événements importants. Enfin, cela permettrait de résoudre les soucis techniques de la partie vitrée de l'actuelle halle. »

Madame la Syndique intervient à son tour pour apporter les précisions sur à la capacité financière :

« Pour répondre à la question du PLR sur la capacité financière, il est clair que, sans faire d'étude, il est difficile, pour l'heure, de prévoir un montant pour ce projet de bâtiment de sport. La possibilité se présente de construire quelque chose, conjointement avec le Club des lutteurs de la Gruyère. On verra, plus tard, si la Commune se rendra compte peut-être qu'elle devrait réaliser ses propres infrastructures pour ses propres besoins. Mais commençons d'abord par l'étude, afin de connaître les besoins qui sont déjà effectifs aujourd'hui, étant donné qu'on loue des salles au CO de Riaz, et pour estimer le coût que cela peut engendrer. Un rappel, en outre, pour la limite de l'endettement des communes : celle-ci est fixée à l'article 19 de l'ordonnance sur les finances communales qui cite deux indicateurs, deux ratios. Ils sont cités à l'annexe des comptes. On parle du taux d'endettement net ainsi que du degré d'autofinancement. Je vous lis l'alinéa 1 : lorsque le taux d'endettement net dépasse 200%, le degré d'autofinancement moyen des cinq dernières années doit atteindre au minimum 80%. Aujourd'hui, sur la base des comptes de 2022, le taux d'endettement net est à 120% et le degré d'autofinancement est de 393%. Nous disposons donc encore d'une certaine marge. Ces marges sont toutes relatives. Elles vont dépendre des exercices futurs. Mais, lorsque ce sera opportun, la question de la priorisation des investissements se posera. Le planning n'est pas défini. Mais, peut-être que lorsque le besoin sera effectif, la Commune ne pourra pas se le permettre à ce moment-là car elle devra faire face à d'autres investissements. Il faudra alors revoir nos priorités, comme on le fait actuellement au quotidien. »

Monsieur le Président remercie Mesdames Guillet et la Syndique pour leurs interventions.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président soumet au vote le crédit d'engagement pour l'étude préliminaire en vue de la construction d'un bâtiment de sport à proximité des complexes scolaires pour un montant de CHF 60'000.00.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte par 16 oui, 10 non et 2 abstentions, le crédit d'engagement de CHF 60'000.00 en vue de l'étude préliminaire pour la construction d'un bâtiment de sport à proximité des complexes scolaires, selon la proposition du Conseil communal.

Monsieur le Président remercie ses collègues du Conseil général et aborde le dernier investissement.

2.2.5. REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU DANS LE SECTEUR DU CHAFFARD – CRÉDIT D'ENGAGEMENT – APPROBATION

Pour ce cinquième et dernier investissement portant sur le remplacement de la conduite d'eau dans le secteur du Chaffard, Monsieur le Président demande au Conseil communal s'il souhaite apporter un complément d'informations.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe donc la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« Cette conduite d'eau a dépassé son espérance de vie, pose des problèmes et a déjà nécessité plusieurs interventions ces dernières années. De ce fait, la commission financière préavise positivement le crédit d'investissement demandé de CHF 90'000.00. »

Monsieur le Président remercie Madame Gapany et ouvre la discussion sur ce crédit d'engagement de CHF 90'000.00 pour le remplacement de la conduite d'eau dans le secteur du Chaffard.

Monsieur Marc-Antoine Pittet (UDC) demande si d'autres conduites aux Monts de Riaz seront prévues au budget de ces prochaines années : « *On a aussi constaté quelques traces d'usure* », relève-t-il.

Au nom du Conseil communal, Madame Sabine Guillet apporte la précision suivante :

« Une réflexion sera menée avec EauSud dans le secteur du Brel jusqu'au réservoir, au début d'année prochaine, pour déterminer les coûts. Ensuite, on reviendra vers vous pour vous demander des sous. »

Monsieur le Président remercie Madame Guillet pour son intervention et demande à Monsieur Marc-Antoine Pittet s'il est satisfait de la réponse.

Ce dernier répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus requise, Monsieur le Président soumet le crédit d'engagement de CHF 90'000.00 en vue du remplacement de la conduite d'eau dans le secteur du Chaffard au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le crédit d'engagement de CHF 90'000.00 en vue du remplacement de la conduite d'eau dans le secteur du Chaffard, selon la proposition du Conseil communal.

2.3. BUDGETS DE RÉSULTATS ET DES INVESTISSEMENTS – VOTE FINAL

Monsieur le Président indique que le Conseil général doit procéder au vote final sur le budget de résultats et sur le budget des investissements pour les objets qui ont été acceptés.

Il passe la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany dispense ces propos :

« Le budget de résultats 2024 ainsi que le budget des investissements proposés ayant tous été approuvés, la commission financière accepte dans son ensemble le budget 2024. »

Monsieur le Président adresse ses remerciements à Madame Gapany ainsi qu'à ses collègues de la commission financière pour leurs rapports et leur travail, avant de passer au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, les budgets de résultats et des investissements 2024 pour les objets qui ont été acceptés.

Monsieur le Président remercie le Conseil général pour sa confiance envers la commission financière, l'administration et le Conseil communal. Il aborde ensuite le point 3 de l'ordre du jour.

3 RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LE STATIONNEMENT – APPROBATION

Afin de faciliter le déroulement des points liés à l'adoption de ce règlement de portée générale, Monsieur le Président informe que les discussions ont lieu dans l'ordre suivant :

1. Entrée en matière
2. Discussion générale
3. Discussion de détail. C'est à ce moment que les amendements sont discutés et que le vote sur la proposition du Conseil communal et/ou l'amendement a lieu. Cette étape est répétée pour chaque amendement.
4. Vote d'ensemble.

Avant d'aborder ce thème, et conformément à la demande du Bureau du Conseil général formulée lors de sa séance du 13 novembre 2023, Monsieur le Président détaille la procédure relative aux amendements, afin d'éviter toute confusion. Il espère que ses explications ont été suffisamment claires et qu'elles serviront pour la prochaine séance du Conseil général.

Après quoi, Monsieur le Président aborde le règlement communal sur le stationnement. Il indique que le Conseil communal estime son message sur ce thème suffisamment exhaustif. Il décide de ne pas intervenir. En revanche, ses membres se tiennent à disposition pour des questions ou des compléments d'informations.

Il transmet donc directement la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport et du préavis de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« La commission financière n'a pas de commentaire particulier à dispenser sur cet objet et donne un préavis favorable sur ce règlement. »

Monsieur le Président remercie Madame Amélie Gapany pour son rapport. Il indique que les éventuels amendements seront traités une fois l'entrée en matière acquise. Il ouvre ensuite la discussion générale et demande si les groupes politiques souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière. Le Conseil communal sera invité à donner les réponses nécessaires.

Monsieur Frédéric Blanc tient ces propos pour le compte du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s :
« Ce règlement devrait permettre l'amélioration de la sécurité aux alentours des Monts 14 et nous espérons également que cela réglera les problèmes de stationnement avec les employés de l'HFR. Nous espérons aussi une redistribution des revenus en vue de projets dans la mobilité douce. Nous acceptons donc ce règlement. »

Monsieur Jacques Pollet intervient à son tour pour le compte du groupe Le Centre :

« A Riaz, les employés communaux pourront entonner le refrain 'La tactique du gendarme'. C'est bien observer, sans se faire remarquer. La tactique du gendarme, c'est d'avoir les yeux en face des trous.

Contravention, pas de discussion ! Ça, c'était lorsque le gendarme faisait peur. Mais, aujourd'hui, le conducteur devient parfois un animal peu aimable en cas de contravention. Pour devenir de vraies Pervenches, nos employés doivent compter sur une formation digne de ce nom et ne pas se retrouver seul face à ce conducteur qui peut se transformer en animal. Le Centre va voter en faveur du règlement, tel que concocté par notre Conseil communal. Ce nouveau chapitre budgétaire doit être rapidement équilibré. Il ne doit rien coûter aux contribuables riazois, tout en garantissant à nos employés la sécurité.

Nous comptons sur la perspicacité de notre Conseil communal pour trouver la bonne recette entre des gendarmes trop zélés ou des contrôles trop laxistes. »

Au nom de l'Exécutif, Monsieur Jean-Daniel Bosson apporte les précisions suivantes :

« Les agents commis à la surveillance sont Messieurs Marcel Favre, retraité de la police genevoise, et Joël Duding, employé communal. Ils ont déjà suivi une formation au début de l'année 2023. Des formations continues seront aussi dispensées pour les amendes d'ordre. On suit cela de près. »

Monsieur le Président remercie les intervenants. La parole n'étant plus demandée, il clôture la discussion générale.

Il relève que l'entrée en matière est acquise. Aussi, ouvre-t-il la discussion de détail sur les articles du règlement communal sur le stationnement. Il précise que, selon l'art. 85 al. 2 du règlement du Conseil général, les projets de règlement doivent être mis en discussion article par article si un membre du Conseil général le demande et si sa proposition est agréée par le cinquième des membres présents. Il demande si quelqu'un souhaite que le règlement soit mis en discussion article par article.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président soumet le règlement communal sur le stationnement au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le règlement communal sur le stationnement, tel que présenté.

Monsieur le Président rappelle que la décision d'adoption de tout règlement de portée générale est soumise au référendum facultatif, conformément à l'art. 107 du règlement du Conseil général.

4 RÈGLEMENT COMMUNAL CONCERNANT L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE – APPROBATION

Monsieur le Président relève que le Conseil communal estime son message suffisamment exhaustif et qu'il ne souhaite pas s'étendre davantage. Il passe donc la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport et du préavis de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany s'exprime ainsi :

« La commission financière n'a pas de commentaire particulier à faire à ce sujet et donne un préavis favorable sur ce règlement. »

Monsieur le Président remercie Madame Amélie Gapany pour son rapport. Il indique ensuite que les éventuels amendements seront traités une fois l'entrée en matière acquise.

Il ouvre ensuite la discussion générale et demande si les groupes politiques souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière.

Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, Monsieur Frédéric Blanc tient ce discours :

« Nous remercions les personnes ayant œuvré à l'établissement de ce règlement. Nous rejoignons l'avis du Conseil communal sur ce vote. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Blanc pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, il clôture la discussion générale.

Il relève que l'entrée en matière est acquise. Aussi, ouvre-t-il la discussion de détail sur les articles du règlement communal sur le stationnement. Il précise que, selon l'art. 85 al. 2 du règlement du Conseil général, les projets de règlement doivent être mis en discussion article par article si un membre du Conseil général le demande et si sa proposition est agréée par le cinquième des membres présents. Il demande si quelqu'un souhaite que le règlement soit mis en discussion article par article.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président soumet le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire, tel que présenté.

Monsieur le Président rappelle que la décision d'adoption de tout règlement de portée générale est soumise au référendum facultatif, conformément à l'art. 107 du règlement du Conseil général.

5 MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES MOBUL - APPROBATION

Monsieur le Président indique que le message de l'Association de communes Mobul ainsi que celui du Conseil communal étant suffisamment exhaustifs, l'Exécutif ne souhaite pas s'étendre davantage.

Il donne donc la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport et du préavis de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« La commission financière n'a pas de commentaire particulier à faire à ce sujet et donne un préavis favorable sur la modification de ces statuts. »

Monsieur le Président remercie Madame Amélie Gapany pour son rapport. Il ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas sollicitée, Monsieur le Président se tourne alors vers le Conseil communal et lui demande s'il souhaite apporter un complément informatif.

Madame Sylvie Bosson dispense la précision suivante :

« Pour la Commune de Riaz, cette modification des statuts de Mobul n'engendre pas de grands changements. Ce sont surtout les nouvelles communes qui devront faire statuer leur entrée par leur assemblée communale. »

Monsieur le Président remercie Madame Bosson pour son intervention. Puis, il soumet au vote la modification des statuts de l'Association de communes Mobul.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, la modification des statuts de l'Association de communes Mobul, telle que présentée.

Monsieur le Président remercie l'assemblée de sa confiance et aborde le dernier point de l'ordre du jour : les divers.

En préambule, Monsieur le Président dévoile les dates déjà arrêtées pour les prochaines séances du Conseil général.

- Mardi 14 mai 2024, à 20.00 heures Séance des comptes 2023
- Mardi 2 juillet 2024, à 20.00 heures Séance de réserve
- Mardi 8 octobre 2024, à 20.00 heures Séance de réserve
- Mardi 10 décembre 2024, à 20.00 heures Séance du budget 2025

Il évoque ensuite la séance publique d'information que le Conseil communal dispensera aux citoyennes et citoyens, sous forme d'échanges. Cette réunion est programmée le lundi 26 février 2024, à 20 h, dans ces murs. L'invitation à la population a paru dans *Le Riazois*. Parallèlement, une invitation sera transmise en temps voulu à chaque membre du Conseil général.

Il explique que cette séance sera scindée en deux séquences : la première présentera les dicastères et les fonctions des Conseillers communaux. Elle abordera également le rôle et la fonction du Conseil général. Le second volet sera consacré aux questions posées préalablement par la population. Il incite ses collègues du Légitif à prendre part à cette soirée d'information.

Pour la suite des divers, Monsieur le Président invite l'assemblée à respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

PROPOSITION

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition.

Personne n'intervient.

POSTULAT

Monsieur le Président enchaîne avec les postulats et questionne le Légitif si quelqu'un souhaite déposer un postulat.

Tel n'est pas le cas.

RÉSOLUTION

Monsieur le Président annonce que, tel que le prévoit l'art. 102 du Règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

Aucune résolution n'ayant été déposée, il passe à l'objet suivant.

QUESTIONS

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite poser une question.

Aucune intervention ne provient de la salle.

REMARQUES - COMMENTAIRES

La parole n'étant pas demandée, non plus, Monsieur le Président clôture ce point.

Avant de passer à la conclusion, Monsieur le Président adresse une invitation à la fenêtre de l'Avent de la Commune, prévue le jeudi 21 décembre 2023, dès 18 h 30, au bâtiment communal.

Il transmet ensuite la parole à Madame Stéphanie Klaus, pour la présentation des résultats des défis à vélo 2023.

Madame Stéphanie Klaus s'exprime en ces termes :

« Il y a un an, la commission énergie et développement durable (CEDD) lançait un défi aux élus du Conseil communal, du Conseil général et des commissions : se rendre aux réunions spécifiques à vélo, à pied ou par tout autre moyen non motorisé.

Neuf personnes m'ont transmis le tableau de leurs déplacements. Vous voyez les résultats sur l'écran. Un élus habitant le centre du village m'a précisé ne pas avoir répondu à l'appel car il estime, à juste titre, qu'il serait aberrant d'utiliser un véhicule motorisé pour ses déplacements. Peut-être que d'autres personnes ont eu la même réflexion. On peut donc dire que la participation a atteint 25% des élus. Ce qui est bien mieux que le taux de retour des sondages.

Merci à vous, chers collègues, pour votre participation à ce joli défi. La CEDD reconduira ce défi en 2024 et réfléchira au moyen d'augmenter la participation. »

Monsieur le Président remercie Madame Klaus pour ses propos. Il requiert encore quelques instants d'attention, invitant les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance à remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Diana Sauteur, au plus tard jusqu'au lendemain à midi de la séance.

A 21 heures 49, Monsieur le Président met un terme à la séance du Conseil général du 12 décembre 2023. Il formule à toutes et à tous ses meilleurs vœux en vue des prochaines Fêtes de fin d'année et les invite à la collation servie à la sortie de la salle. Il remercie l'assemblée pour son attention et sa participation, avant de lui souhaiter une très belle fin de soirée.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Secrétaire



Diana Sauteur



Le Président



Yves Pasquier

Le Secrétaire du procès-verbal



Gilles Liard